

# HIMALIA PATRIMOINE ASSURANCE VIE & CAPITALISATION

## L'ESSENTIEL

En 2021, Generali Patrimoine étoffe son offre de produits à destination de ses partenaires-distributeurs Conseillers en gestion de patrimoine et créé la gamme Himalia Patrimoine, composée de contrats disponibles en assurance vie ou capitalisation : ils viennent compléter la gamme Himalia et proposent un mode de gestion personnalisée (gestion sous mandat).

La gamme Himalia Patrimoine propose des contrats en assurance vie ou capitalisation :

### SUR-MESURE

La compatibilité des deux modes de gestion proposés au sein de la gamme Himalia Patrimoine – la gestion libre et la gestion personnalisée (gestion sous mandat) – permet de construire et moduler une solution sur mesure qui répond parfaitement aux objectifs patrimoniaux actuels ou futurs des épargnants.

- **La gestion libre** permet d'orienter votre épargne tant sur la palette de supports en unités de compte (OPC, ETF, Actions, Immobilier, Private Equity, etc.) que sur le fonds en euros Actif Général de Generali Vie (AGGVie) et le fonds croissance (G Croissance 2020).  
Avantage : rester maître de son épargne et construire sa propre gestion.
- **La gestion personnalisée** (gestion sous mandat) permet de confier la gestion de votre épargne à Generali Vie, qui vous permet ensuite de choisir parmi plusieurs sociétés de gestion à qui elle a donné mandat. Une fois ce choix réalisé, la société de gestion mandataire sera responsable de votre épargne conformément à (aux) orientation(s) de gestion choisie(s).  
Avantage : disposer de l'expertise de professionnels qui associent une connaissance fine des marchés financiers et une réactivité d'investissement.

### EVOLUTIFS

La gamme Himalia Patrimoine permet, avec l'aide de votre conseiller, de sélectionner et d'arbitrer vos investissements à tout moment, et ce en fonction de l'évolution des marchés, d'une nouvelle situation professionnelle, géographique ou familiale.

### AGILES & TRANSPARENTS

La gamme Himalia Patrimoine propose une expérience digitale qui débute dès la souscription du contrat et s'étend à sa gestion quotidienne. Une manière simple et transparente de pouvoir gérer votre contrat.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

L'investissement net de frais sur le fonds croissance G Croissance 2020 supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance.

En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le fonds croissance G Croissance 2020 étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

Tout investissement (par versement ou par arbitrage) sur les supports en unités de compte (Actions) sont soumis à la Taxe sur les Transactions Financières. Ils feront l'objet d'un prélèvement complémentaire de 0,30 % du montant investi sur lesdits supports en unités de compte (selon la fiscalité applicable au 01 janvier 2021).

## 8 SOCIÉTÉS DE GESTION

Société de gestion	Savoir-faire	Orientations de gestion
<b>Amplegest</b>	Créée en 2007, Amplegest est une société de gestion de portefeuille dont l'activité repose sur trois métiers : la Gestion Privée, le Family Office et la Gestion d'actifs. Elle fait partie du club très fermé des sociétés de gestion entrepreneuriales dont l'expertise en actions européennes a été plusieurs récompensée.	3 orientations de gestion : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif Modéré</li> <li>• Objectif Dynamique</li> <li>• Objectif Discrétionnaire</li> </ul>
<b>Auris Gestion</b>	Auris Gestion est une société de gestion entrepreneuriale et indépendante créée en décembre 2004, spécialisée dans l'accompagnement des conseillers en gestion de patrimoine.	3 orientations de gestion : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif Equilibré</li> <li>• Objectif Dynamique</li> <li>• Objectif Discrétionnaire</li> </ul>
<b>Generali Wealth Solutions</b>	Outil technique de la Direction des Solutions Patrimoniales de Generali France, Generali Wealth Solutions est une société de gestion patrimoniale qui propose un accompagnement sur mesure dans l'élaboration de stratégies d'épargne et d'investissement à long terme.	2 orientations de gestion : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Convictions Croissance</li> <li>• Convictions Patrimoine</li> </ul>
<b>Mirabaud &amp; Cie (Europe) SA</b>	Mirabaud est un groupe bancaire et financier indépendant fondé à Genève en 1819, géré par 4 associés qui ont une approche pragmatique et investissent aux côtés de leurs clients, en alignant leurs propres intérêts aux leurs, et dans le respect de la stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) du Groupe.	4 orientations de gestion : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tradition 1</li> <li>• Tradition 2</li> <li>• Tradition 3</li> <li>• Tradition 4</li> </ul>
<b>Sanso Investment solutions</b>	Créée en 2011, Sanso Investment Solutions est une société de gestion indépendante et entrepreneuriale dont les solutions d'investissement innovantes visent à répondre aux enjeux sociétaux de développement durable, actuels et futurs.	4 orientations de gestion : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif Modéré</li> <li>• Objectif Equilibré</li> <li>• Objectif Dynamique</li> <li>• Objectif Tendance Durable</li> </ul>
<b>La Financière de l'Échiquier</b>	Investisseur responsable depuis plus de 30 ans, La Financière de l'Échiquier (LFDE) est l'une des principales sociétés de gestion entrepreneuriales de France. LFDE s'appuie sur son savoir-faire de gestion de conviction pour offrir à ses clients et partenaires, les produits et solutions responsables dont ils ont besoin pour valoriser leurs investissements.	3 orientations de gestion : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Échiquier Responsable Équilibré</li> <li>• Échiquier Responsable Dynamique</li> <li>• Échiquier Premium</li> </ul>
<b>Lazard Frères Gestion</b>	Lazard Frères Gestion est la société de gestion d'actifs du groupe Lazard en France. Alliant la puissance d'un groupe mondial à la proximité et la flexibilité d'une société entrepreneuriale à taille humaine, elle concentre ses activités sur la gestion financière et la relation de conseil auprès de clients privés et institutionnels. Sa mission principale est la recherche de performance pour ses clients, associée à un service personnalisé. Lazard Frères Gestion s'appuie sur un processus spécifique qui place l'analyse économique et l'analyse fondamentale au cœur de sa stratégie d'investissement.	2 orientations de gestion ESG* : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lazard opportunités ESG*</li> <li>• Lazard Dynamique ESG*</li> </ul>
<b>Rothschild &amp; Co Asset Management Europe</b>	Bénéficiant de plus de 20 ans d'expérience, Rothschild Asset Management Europe fait partie des pionniers de l'allocation et de la sélection de fonds en architecture ouverte. Ils proposent des solutions innovantes à travers une large palette d'expertises : une offre de sélection de fonds, de gestion conseillée ainsi que de gestion sous mandat. Pour y parvenir, leur stratégie repose sur 4 piliers : une véritable architecture ouverte, la recherche de l'excellence, une gestion active et une gestion rigoureuse des risques.	3 orientations de gestion : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Profil Modéré</li> <li>• Profil Équilibré</li> <li>• Profil Dynamique</li> </ul>

\*ESG : Environnement, Social et Gouvernance

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

L'investissement net de frais sur le fonds croissance G Croissance 2020 supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance.

En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le fonds croissance G Croissance 2020 étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

Tout investissement (par versement ou par arbitrage) sur les supports en unités de compte (Actions) sont soumis à la Taxe sur les Transactions Financières. Ils feront l'objet d'un prélèvement complémentaire de 0,30 % du montant investi sur lesdits supports en unités de compte (selon la fiscalité applicable au 01 janvier 2021).



## CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS

### Nature des contrats

- Contrat d'assurance vie individuel ou contrat de capitalisation libellés en euros et/ou en unités de compte et/ou en engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification (fonds croissance).

### Modes de gestion

- Gestion libre et/ou gestion personnalisée.
- Possibilité de répartir son épargne sur l'un ou les deux modes de gestion.

### Accès aux contrats

- Versement initial : 1 000 000 € ou 500 000 € en cas de mise en place de versements libres programmés en gestion libre.

### Frais

- Sur versements : 4,50 % maximum par acte.
- Investissement sur Actions en gestion libre (Taxe sur les transactions financières) : 0,30 % maximum par investissement.
- Frais de gestion
  - Fonds en euros Actif Général de Generali Vie : 0,90 % par an.
  - Supports en unités de compte classique : 1,50 % maximum par an.
  - Fonds Croissance : Le fonds G Croissance 2020 1 % par an.

- Frais de mandat au titre de la gestion personnalisée : 1,50 % maximum par an.
- Frais bancaires
  - Frais de garde au titre de la gestion personnalisée : 1 % maximum par an.
  - Frais liés aux transactions et aux opérations financières, dans le cadre de la gestion personnalisée, prélevés lors de ces opérations : 1,50 % maximum.
- Arbitrage - 1 gratuit
  - Par courrier : 1 % (minimum 30 €).
  - En ligne via l'accès client (BtoC) : 15 € à l'acte.
  - En ligne via Nomineo (BtoB) : 1 % (minimum 15 €).
  - Investissement sur Actions en gestion libre (Taxe sur les transactions financières) : 0,30 % par investissement.

### Avance

- Le contrat doit avoir une durée révolue d'au moins 6 mois.
- Montant de l'avance : 2 000 € minimum, ne dépassant pas 60 % de la valeur atteinte du contrat.
- Durée : 6 ans maximum.
- Taux : déterminé chaque mois par Generali Vie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

L'investissement net de frais sur le fonds croissance G Croissance 2020 supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance.

En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le fonds croissance G Croissance 2020 étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

Tout investissement (par versement ou par arbitrage) sur les supports en unités de compte (Actions) sont soumis à la Taxe sur les Transactions Financières. Ils feront l'objet d'un prélèvement complémentaire de 0,30 % du montant investi sur lesdits supports en unités de compte (selon la fiscalité applicable au 01 janvier 2021).

## Gestion libre

### FONDS EN EUROS

- Le fonds Actif Général de Generali Vie (AGGVie)
- Fonds Croissance : le fonds G Croissance 2020

### UNIVERS D'INVESTISSEMENT

- Plus de 1 000 supports en unités de compte représentatifs de différentes classes d'actifs, zones géographiques, secteurs d'activités et style de gestion

### VERSEMENTS

- Versements libres : 10 000 € minimum avec 1 000 € minimum par support / 10 000€ minimum par Action
- Versements programmés : minimum selon périodicité : mensuel : 150 € / trimestriel : 300 € / semestriel : 500 € / annuel : 1 000 €

### ARBITRAGES

- 5 000 € minimum

### RACHATS

- Rachats : 10 000 € minimum avec 1 000 € minimum par support
- Rachats partiels programmés :
  - mise en place de l'option : 100 000 € minimum
  - minimum selon périodicité : mensuel : 300 € / trimestriel : 500 € / semestriel : 1 000 € / annuel : 1 000 €

### TRANSFERTS PROGRAMMÉS

- Mise en place de l'option : 10 000 € minimum
- Minimum de l'arbitrage : 200 € (100 € par support)
- Périodicité : hebdomadaire

## Gestion personnalisée

### VERSEMENTS

- Versements libres : 300 000 € minimum au 1<sup>er</sup> accès à la gestion personnalisée puis 10 000 € minimum pour les versements suivants

### ARBITRAGES

- 300 000 € minimum au 1<sup>er</sup> accès à la gestion personnalisée puis 5 000 € minimum pour les arbitrages suivants

### RACHATS

- 10 000 € minimum avec 300 000 € minimum à conserver par orientation de gestion

## Garanties de prévoyance\*

### GARANTIE PLANCHER

- En cas de décès de l'assuré, le capital décès est au moins égal au cumul des versements bruts ou des versements bruts indexés à un taux annuel de 3,50 % diminués des éventuels rachats, avances et intérêts non remboursés si le décès de l'assuré intervient avant son 75<sup>ème</sup> anniversaire
- Capital sous risque : 1 000 000 € maximum
- Valable au décès de l'assuré avant le rachat total ou la survenance du terme du contrat avant les 75 ans de l'assuré

### GARANTIE UNIVERSELLE - sous réserve d'acceptation médicale par le Service Médical de Generali Vie

- En cas de décès de l'assuré, le capital décès est au moins égal au montant déterminé par l'assuré si son décès intervient avant son 75<sup>ème</sup> anniversaire
- Capital sous risque : 1 000 000 € maximum
- Valable au décès de l'assuré avant le rachat total ou la survenance du terme du contrat avant les 75 ans de l'assuré

### GARANTIE VIE ENTIÈRE - sous réserve d'acceptation médicale par le Service Médical de Generali Vie

- En cas de décès de l'assuré, le capital décès est au moins égal au montant déterminé par l'assuré quelle que soit la date de survenance du décès
- Capital sous risque : 1 000 000 € maximum
- Valable au décès de l'assuré quel que soit son âge

\* (En option - uniquement disponible sur le contrat d'assurance vie Himalia Patrimoine)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

L'investissement net de frais sur le fonds croissance G Croissance 2020 supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance.

En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le fonds croissance G Croissance 2020 étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

Tout investissement (par versement ou par arbitrage) sur les supports en unités de compte (Actions) sont soumis à la Taxe sur les Transactions Financières. Ils feront l'objet d'un prélèvement complémentaire de 0,30 % du montant investi sur lesdits supports en unités de compte (selon la fiscalité applicable au 01 janvier 2021).

### Document non-contractuel à caractère publicitaire.

Himalia Patrimoine est un contrat d'assurance vie individuel, Himalia Patrimoine capitalisation est un contrat de capitalisation, tous deux libellés en euros et/ou en unités de compte et/ou en engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification (fonds croissance) dont l'assureur est Generali Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros  
Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481  
RCS Paris n°ADEME FR232327\_03PBRV Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris  
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé  
sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

